

COMMUNE DE FARVAGNY



INFORMATION COMMUNALE N° 8
30 novembre 2005

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU 14 DECEMBRE 2005

www.farvagny.ch

S O M M A I R E

1. Convocation à l'assemblée communale du 14 décembre 2005
2. Budget de fonctionnement 2006 - Récapitulation
3. Budget d'investissement 2006 - Récapitulation
4. Chiffres clés de 2000 - 2006
5. Commentaires succincts sur le budget 2006
6. Elections communales - Législature 2006 - 2011
7. Déclaration fiscale 2005 - Rappel des modalités de perception
8. Réseau routier cantonal - Interdiction d'utilisation du domaine public
9. Administration communale - Fermeture de fin d'année
10. Sapins de Noël
11. Noël du 3^e âge
12. Cercle scolaire primaire - Statistiques 2005/2006
13. Cycle d'orientation du Gibloux - Statistiques 2005/2006
14. Calendrier scolaire 2005/2006
15. Grippe aviaire - Enregistrement des élevages - Informations
16. Concession radio - Personnes à revenu modeste
17. Entretien hivernal - Déneigement
18. Taille des haies - Rappel des dispositions légales
19. Journée du lait à la récré - Remerciements
20. Journée nature 2006
21. Nouvelle déchetterie - Informations diverses
22. Bois de feu
23. Ecole suisse de ski / snowboard - La Berra
24. Animaux trouvés / perdus
25. Association Lire et Ecrire

1. CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de la commune de Farvagny sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

**mercredi 14 décembre 2005 à 20 h 00
à la salle communale de Farvagny**

TRACTANDA

1. Procès-verbal de l'assemblée du 2 mars 2005

(Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté à l'administration communale ou sur le site internet de la commune – www.farvagny.ch.)

2. Budgets 2006

Budget de fonctionnement

Budget d'investissement

- a) Etude pour la rénovation de l'ancienne école des garçons, affectation partielle pour l'accueil extrascolaire
- b) Etude pour un concept de zones 30 km/h
- c) Etude pour un cheminement piétonnier dans le village de Grenilles
- d) Aménagement de places de jeux dans les quartiers de l'Essert et du Grassu
- e) Reprise des infrastructures du FC Farvagny-Ogoz et participation à la réalisation d'aménagements sportifs

Rapports de la commission financière

3. Zone à bâtir "Le Grassu" - Délégation de compétence pour la vente des parcelles RF Grenilles 220 et 223.

4. Approbation du règlement communal relatif à la perception d'un impôt sur les appareils de divertissement et sur les appareils automatiques de distribution

(Le règlement ne sera pas lu. Il peut être consulté à l'administration communale ou sur le site internet de la commune; il peut également être obtenu sur demande.)

5. Divers

2. BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2006 - RECAPITULATION

BUDGET DE FONCTIONNEMENT		Comptes 2004		Budget 2005		Budget 2006	
		<i>charges</i>	<i>produits</i>	<i>charges</i>	<i>produits</i>	<i>charges</i>	<i>produits</i>
0	Administration générale	845'183.50	378'057.15	904'500.00	410'330.00	1'019'300.00	476'550.00
1	Ordre public	245'726.05	188'608.80	159'300.00	84'400.00	171'700.00	89'000.00
2	Enseignement et formation	1'547'813.25	72'401.90	1'654'050.00	62'650.00	1'718'650.00	58'400.00
3	Culte - culture - loisirs	553'810.65	-	570'450.00	-	580'200.00	-
4	Santé	615'508.85	25'677.15	612'800.00	22'250.00	696'150.00	23'250.00
5	Affaires sociales	772'187.00	7'262.00	942'650.00	7'700.00	1'025'900.00	7'200.00
6	Transports et communications	342'345.40	38'506.35	342'550.00	18'000.00	394'000.00	18'000.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	575'277.50	541'585.35	608'550.00	523'800.00	590'200.00	579'450.00
8	Economie	37'924.55	21'863.20	26'250.00	-	22'450.00	1'550.00
9	Finances et impôts	2'187'849.37	6'454'383.60	1'661'900.00	6'158'850.00	1'809'850.00	6'550'850.00
TOTAUX FONCTIONNEMENT		7'723'626.12	7'728'345.50	7'483'000.00	7'287'980.00	8'028'400.00	7'804'250.00
Excédents charges/produits fonctionnement		4'719.38			195'020.00		224'150.00

Farvagny, le 15 novembre 2005

3. BUDGET D'INVESTISSEMENT 2006 - RECAPITULATION

BUDGET D'INVESTISSEMENT		Comptes 2004		Budget 2005		Budget 2006	
		<i>charges</i>	<i>produits</i>	<i>charges</i>	<i>produits</i>	<i>charges</i>	<i>produits</i>
0	Administration générale	-	-	-	-	-	-
1	Ordre public	18'773.25	-	113'600.00	-	101'500.00	-
2	Enseignement et formation	268'345.50	161'113.60	-	82'850.00	-	22'850.00
3	Culte - culture - loisirs	-	-	-	-	364'800.00	-
4	Santé	-	-	-	-	-	-
5	Affaires sociales	-	-	-	-	-	-
6	Transports et communications	126'047.05	13'892.00	122'000.00	-	55'000.00	-
7	Protection et aménagement de l'environnement	376'881.55	149'191.40	873'850.00	218'650.00	158'000.00	212'350.00
8	Economie	3'000.00	3'392.94	-	-	-	-
9	Finances et impôts	3'686.70	119'085.00	-	-	150'000.00	-
TOTAUX INVESTISSEMENTS		796'734.05	446'674.94	1'109'450.00	301'500.00	829'300.00	235'200.00
Excédents charges/produits investissement			350'059.11		807'950.00		594'100.00

Farvagny, le 15 novembre 2005

4. CHIFFRES CLES DE 2000 - 2006

	2000 ⁽¹⁾	2001	2002	2003	2004	Bu 05	Proj 05	Bu 06
1. Fonctionnement								
Résultat de fonctionnement	426	231	572	780	849	167	320	187
+ Dissol. réserve/gain comptable	990		256	73	38			70
= Résultat avant amortissements	1416	231	828	853	887	167	320	257
- Amortissements obligatoires	17	323	322	340	362	362	362	411
- Amortis. suppl. / réserves	1392	0	501	505	520	0	0	70
= Résultat net	7	-92	5	8	5	-195	-42	-224
2. Santé et affaires sociales								
4. Santé	384	467	569	550	590	590	590	673
5. Affaires sociales	710	714	717	747	765	935	935	1'019
Total	1'094	1'181	1'286	1'297	1'355	1'525	1'525	1'692
3. Impôts ordinaires	3'283	3'245	3'887	4'089	4'337	4'194	4'350	4'371
4. Autres données								
Taux moyen des intérêts (%)	3.36	3.07	3.34	3.24	3.21			
Endettement net (milliers fr.)	12'235	12'220	11'229	10'617	10'426	11'200	11'000	11'700
Nombre habitants	1'773	1'773	1'785	1'829	1'857	1'850	1'870	1'890
Endettement par habitant (fr.)	6'900	6'892	6'291	5'805	5'614	6'054	5'882	6'190

⁽¹⁾ Dès 2000: nouveau complexe communal: frais financiers 300 et amort. obligatoires 290 (dès 01)

5. COMMENTAIRES SUCCINCTS SUR LE BUDGET 2006

NB: afin de simplifier les textes, les valeurs sont données en milliers de francs

1. EVOLUTION A LONG TERME DE LA FISCALITE ET DES TAXES

Au niveau cantonal, le système de la taxation annuelle a été introduit dès 2001. Au cours de ces dernières années, diverses modifications de la loi sur les impôts cantonaux directs ont été régulièrement introduites afin de réduire la pression fiscale; il s'agissait en particulier de la majoration des déductions sociales pour les enfants/frais de garde/assurances, du splitting plus favorable pour les couples mariés et de la baisse des barèmes d'impôts. **Le cumul de ces diverses modifications entre 2001 et 2006 représente une réduction de 10 % de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.**

Sur le plan communal, le coefficient fiscal a été relevé en 1998 de 85 % à 93 % (soit + 9,4 %) afin de faire face à un investissement net de plus de 11 millions lié à la construction du complexe communal administratif, scolaire et sportif. Durant toute cette période d'observation, la pression fiscale communale est restée stable alors même que de nombreuses améliorations ont été apportées dans le domaine des prestations communales.

Au niveau des taxes (eau, épuration, déchets), les coûts des prestations doivent être supportés par l'usager. Une modification du règlement et des tarifs relatifs à l'élimination des déchets conforme à ce principe a été acceptée par l'assemblée communale en décembre 2004.

Le Conseil communal a réalisé en 2005 une étude générale sur les taxes. Les réductions d'impôts (-2,7 % pour les personnes physiques) décidées par le Grand Conseil, prévues au 1^{er} janvier 2006, ainsi que la croissance des charges dans les domaines de l'enseignement, du social et de la santé ne permettent pas en l'état d'adapter la fiscalité ou les taxes.

2. COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Bases: chiffres clés 2000-2006 et récapitulation du compte de fonctionnement

- Pour l'exercice 2005, le résultat sera légèrement déficitaire, un excédent de charges de 42 est prévu.
- Le budget 2006 prévoit un excédent de charges de 224. Les rentrées fiscales sont estimées avec prudence, il n'y aura toutefois plus d'écarts favorables aussi importants que ceux enregistrés entre le budget et les comptes des exercices 2002 à 2004. En effet, les estimations fiscales relatives à l'impôt sur le revenu sont nettement plus précises suite à de meilleures connaissances relatives aux incidences de la taxation annuelle.
- Voici les principales évolutions (comparaison valeurs budget 2006/budget 2005):
 - Le poste « santé » augmente de 83. Principales causes: augmentation du déficit d'exploitation des homes médicalisés du Gibloux et de la Sarine ainsi que des frais liés aux soins ambulatoires.
 - Le poste « affaires sociales » augmente de 84; cette croissance est due en particulier à une augmentation des ayants droit à l'aide sociale.
 - Les impôts ordinaires (personnes physiques/morales, contribution immobilière) progressent de 177 (essentiellement l'impôt sur le revenu).
 - Le solde net du chapitre « enseignement et formation » croît de près de 70, dont 47 pour notre participation aux cycles d'orientation.
- La nouvelle tarification pour les déchets acceptée simultanément avec le crédit d'investissement de la nouvelle déchetterie lors de l'assemblée communale du 1^{er} décembre 2004 est retenue dans le présent budget. Ces rentrées supplémentaires couvrent les coûts liés à cet investissement (frais financiers 17 et amortissement obligatoire de 25) et permettent d'atteindre un degré de couverture des charges de 85% (comptes 2004 : 69%).

3. COMPTE D'INVESTISSEMENT

Base: récapitulation comptes 2004, budgets 2005 et 2006

- Les comptes 2005 seront plus favorables que le budget, l'excédent de dépenses est estimé à 700.
- L'excédent de dépenses du budget 2006 se monte à 594. Il comprend:
 - une importante position de 365 relative à la création d'infrastructures sportives extérieures (piste de sprint, place omnisport, terrain de beachvolley) ainsi que la reprise de certaines infrastructures propriété du FC Farvagny-Ogoz (terrains et gradins);
 - la réalisation de deux places de jeux pour un coût total de 100, conformément à la planification des quartiers de l'Essert (FG) et du Grassu (GR). Une réserve de 70 est disponible pour ces réalisations;
 - divers crédits d'études relatifs à l'aménagement d'une liaison piétonnière à Grenilles (20), à la création de zones 30 km/h (15), à la rénovation de l'ancienne école des garçons (50);
 - ainsi que l'exécution d'objets déjà acceptés par l'assemblée communale (aménagement routiers, système de gestion des eaux, assainissement de la Longivue).
- Seule la position relative aux infrastructures sportives nécessite une augmentation de la capacité d'emprunt de la commune (amortissement obligatoire de 11).

4. ENDETTEMENT

Bases: chiffres clés 2000-2006

- L'endettement par habitant prévu à fin 2006 se monte à 6'190 francs (district de la Sarine en 2004: 4'188 francs), il enregistre une croissance de 308 francs ou 5 %.
- Le risque d'une évolution défavorable des frais financiers à charge de la Commune est limité à moyen terme; en effet, les renouvellements d'emprunts réalisés ou planifiés sont très favorables.

5. PERSPECTIVES POUR LE FUTUR

- On constate que les exercices 2005 et 2006 seront légèrement déficitaires. La Commune se situe dans la phase terminale de réalisation de ses infrastructures. Sur la base des projets immobiliers au bénéfice d'un permis de construire ou en cours de procédure, la population pourrait enregistrer une croissance de plus de 250 habitants d'ici à fin 2007.
- Cette croissance pourra être absorbée sans redimensionner de façon notable les infrastructures de base (écoles, équipements sportifs et culturels, déchets, eau, eau usée, etc...). Elle permettra d'équilibrer le compte de fonctionnement et de réduire l'endettement par habitant, conformément au mouvement général dessiné depuis l'exercice 1999 (pour mémoire: 7'979 francs). L'objectif final est de se rapprocher de la valeur moyenne par habitant du district de la Sarine.

6. ELECTIONS COMMUNALES - LEGISLATURE 2006 - 2011

Dates Les élections pour le renouvellement intégral des conseils communaux sont fixées au dimanche 5 mars 2006.

Le second tour de scrutin est fixé au dimanche 26 mars 2006.

Délais Les listes des candidat-e-s doivent être déposées à l'administration communale au plus tard le lundi 23 janvier 2006 à 12 h 00.

Veillez vous référer aux publications officielles qui seront publiées dans la Feuille officielle du canton de Fribourg et affichées au pilier public.

Places à repourvoir M. Georges Richard, syndic, et M. Marc Rossier, responsable du dicastère des finances, ont décidé de mettre fin à leurs mandats respectifs.

Les autres membres du Conseil communal (Mme Hélène Cudré-Mauroux, MM. Bernard Eltschinger, Philippe Esseiva, Ernst Flükiger et Georges Sciboz) acceptent de déposer leur candidature en vue de ces élections.

Renseignements	La conseillère et les conseillers communaux en fonction sont à disposition des personnes intéressées afin de leur présenter les activités liées à cette très intéressante tâche.
Nouveauté	En vertu de la nouvelle constitution fribourgeoise, les étrangères et étrangers domiciliés dans la commune et qui répondent aux conditions fixées bénéficieront du droit de vote et d'éligibilité au Conseil communal dès le 1 ^{er} janvier 2006 (cf. journal communal N° 6 du 17.10.2005).

7. DECLARATION FISCALE 2005 - RAPPEL DES MODALITES DE PERCEPTION

Nous nous permettons de vous rappeler quelques éléments importants découlant de la mise en application de la loi fiscale :

- Janvier 2006 Vous devrez remplir la déclaration fiscale **2005** avec indication des éléments concernant l'année 2005 uniquement. Les documents vous seront adressés au début janvier par le Service cantonal des contributions (SCC). **Toutes les déclarations fiscales devront être retournées au Service cantonal des contributions.**

- Acomptes Un 10^e bulletin vierge intitulé « Acompte volontaire 2005 » vous a été remis en juin 2005 avec les bordereaux pré-imprimés.

Lorsque vous remplirez votre déclaration 2005, **vous devez calculer votre revenu et fortune imposables.** Si, à ce moment-là, vous constatez que l'impôt communal réellement dû est sensiblement plus élevé que les acomptes payés, il sera encore temps d'effectuer le versement d'un acompte volontaire (permet de compléter le versement de vos acomptes afin d'éviter ou de réduire la facturation d'intérêts compensatoires lors du décompte final).

- Décompte L'impôt 2005 sera basé sur les revenus obtenus durant l'année 2005. Aussi, ce ne sera qu'à partir de mai 2006, après examen de votre déclaration 2005 par le SCC, que le décompte du solde de l'impôt 2005 pourra être établi.

- Intérêts Si les acomptes 2005 versés se révèlent insuffisants pour couvrir l'impôt 2005 définitif, les compléments à payer feront l'objet d'une facturation d'intérêts compensatoires. Ces intérêts seront calculés à partir du **31 mai 2006** (terme général d'échéance / TGE) jusqu'au moment de l'établissement de votre décompte. En revanche, si les acomptes payés sont trop élevés, un intérêt rémunérateur sera accordé sur les montants remboursés.

8. RESEAU ROUTIER CANTONAL - INTERDICTION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

Communiqué officiel du contrôleur des routes, Arrondissement 1, 1627 Vaulruz
(tél. 026/305 44 33)

Service des ponts et chaussées

Réseau routier cantonal

Interdiction d'utilisation du domaine public à des fins de pâture et dépôts

Le Service des ponts et chaussées informe les personnes concernées qu'il est interdit de laisser pâturer à l'intérieur des limites cadastrales du domaine public des routes cantonales. Cette décision ne concerne pas les détenteurs d'animaux qui sont actuellement au bénéfice d'une autorisation valable délivrée par le canton.

Cette mesure a pour objectif de protéger la stabilité des talus bordant les routes cantonales. Elle vise également à assurer la protection de la chaussée.

Les personnes concernées doivent déplacer les clôtures aux limites du domaine public cantonal et au minimum à 1,65 m du bord de la chaussée. Elles évacueront également les véhicules, dépôts et autres objets leur appartenant d'ici au **31 mars 2006**.

Les cas particuliers seront traités par le contrôleur des routes. Il est rappelé que les clôtures avec fil de fer barbelé sont interdites.

Passé cette date, l'évacuation sera effectuée aux frais des propriétaires concernés par le Service des ponts et chaussées, section Entretien des routes nationales et cantonales, le contrôleur des routes.

Quiconque ne se conformera pas au présent avis sera passible d'une amende de 10.-- à 10'000.-- francs (art. 60 de la loi du 4 février 1972 sur le domaine public).

D'avance, nous vous remercions de votre compréhension.

L'Ingénieur cantonal: C. Morzier

9. ADMINISTRATION COMMUNALE - FERMETURE DE FIN D'ANNEE

A l'occasion des fêtes de fin d'année, **l'administration communale sera fermée**

du vendredi 23 décembre à 16 h 00 au mardi 3 janvier à 13 h 30.

Nous vous prions de prendre vos avances pour tout dossier ou objet concernant notre administration. Merci de votre compréhension.

10. SAPINS DE NOEL

La commune offre le traditionnel sapin de Noël à chaque foyer.

Les sapins seront disponibles **le samedi 17 décembre 2005** entre **09 h 15 et 11 h 15**, sur la place nord du complexe communal, vers l'entrée de la salle communale.

11. NOEL DU 3^e AGE

La section des Samaritains invite chaleureusement toutes les personnes en âge AVS à partager son traditionnel repas de Noël, lequel aura lieu le

dimanche 18 décembre 2005 dès 11 h 30
à la salle communale de Farvagny

Pour tout renseignement, veuillez contacter Mme Denise Berset-Ropraz, présidente (026 / 411 23 66).

12. CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE - STATISTIQUES 2005/2006

<u>COMMUNE</u>	<u>DEGRE PRIMAIRE</u>	<u>DEGRE ENFANTINE</u>	<u>TOTAL ELEVES</u>
Farvagny	197	33	230
Vuisternens-en-Ogoz	68	10	78
TOTAL – 2005/2006	265	43	308
Nombre d'élèves en 2004/2005	289	29	318
Nombre d'élèves en 2003/2004	296	46	342
Nombre d'élèves en 2002/2003	273	53	326

Source : Commission scolaire – septembre 2005

13. CO DU GIBLOUX – STATISTIQUES 2005/2006

<u>COMMUNE</u>	<u>NBRE D'ELEVES</u>	<u>COMMUNE</u>	<u>NBRE D'ELEVES</u>
Farvagny	101	Autigny	6
Corpataux-Magnedens	42	Chénens	10
Le Glèbe	56	Cottens	12
Hauterive	63	La Brillaz (Lentigny)	3
Rossens	63	Neyruz	34
Vuisternens-en-Ogoz	41		
		Nombre total d'élèves	431
		(Nombre d'élèves en 2004/2005	412)
		(Nombre d'élèves en 2003/2004	371)

Source : CO Gibloux – 11 novembre 2005

14. CALENDRIER SCOLAIRE 2005/2006

Calendrier scolaire 2005		(partiel)		
Classes	Lundi	31.10.05	au vendredi	23.12.05
Vacances de Noël	Lundi	26.12.05	au vendredi	06.01.06
Classes	Lundi	09.01.06	au vendredi	24.02.06
Vacances de Carnaval	Lundi	27.02.06	au vendredi	03.03.06
Classes	Lundi	06.03.06	au vendredi	07.04.06
Vacances de Pâques	Lundi	10.04.06	au vendredi	21.04.06
Classes	Lundi	24.04.06	au vendredi	07.07.06
Rentrée scolaire 2006		Jeudi 24.08.06		
Autres congés	Jeudi	08.12.05	Immaculée Conception	
	Jeudi-vendredi	25 et 26.05.06	Ascension	
	Lundi	05.06.06	Pentecôte	
	Jeudi-vendredi	15 et 16.06.06	Fête Dieu	

Les calendriers scolaires officiels (jusqu'à l'année scolaire 2009 - 2010) peuvent être consultés sur le site internet de la DICS à l'adresse suivante: www.fr.ch/dip.

15. GRIPPE AVIAIRE - ENREGISTREMENT DES ELEVAGES - INFORMATIONS DIVERSES

En date du 21 octobre 2005, le Conseil fédéral a pris en urgence une série de mesures destinées à éviter l'apparition de la grippe aviaire sur le territoire suisse.

Il convient de rappeler que tous les détenteurs de volaille sont soumis, dès le 25 octobre 2005, à l'obligation de détenir leurs volailles dans un espace clos et de les enregistrer. Les personnes qui détiennent une ou plusieurs têtes de volaille à titre de loisirs sont également concernées par ces obligations. Les détenteurs qui, dans le cadre du relevé des données animales effectué en 2005, ont annoncé leur troupeau de volailles à l'autorité cantonale chargée du versement des paiements directs (Service de l'agriculture) sont déjà enregistrés. Ils ne sont donc pas soumis à l'obligation d'annoncer. Des dérogations à l'obligation de confiner la volaille en des endroits clos pourront être octroyées dans des cas particuliers et justifiés.

L'administration communale tient à disposition de la population des formulaires destinés à l'enregistrement des volailles.

Les personnes mentionnées ci-dessous sont à votre disposition pour toute question relative à ce sujet.

- ✧ Mme la vétérinaire cantonale adjointe: Anne-Florence Piguet (tél. 026 / 305 22 77)
- ✧ M. Jean-Marie Glannaz, préposé communal à l'agriculture (tél. 026 / 411 26 65)

Par ailleurs, le site internet de l'Office vétérinaire fédéral donne également des informations détaillées à la population à l'adresse suivante: www.bvet/admin.ch.

16. CONCESSION RADIO - PERSONNES A REVENU MODESTE

Le paiement de la redevance pour la réception des programmes radio/TV peut être supprimé si l'abonné est **au bénéfice d'une prestation complémentaire** à la rente AVS ou la rente AI.

Pour ce faire, vous devez adresser une copie de la dernière décision de la Caisse de compensation relative à l'octroi de la prestation complémentaire à la société Billag SA, case postale, 1701 Fribourg.

Veillez accompagner ce document d'une simple lettre mentionnant votre numéro de client et demandant l'exonération du paiement de la redevance.

17. ENTRETIEN HIVERNAL - DENEIGEMENT

Nous demandons expressément aux propriétaires de véhicules automobiles de ne pas parquer le long des routes de quartier.

Sur les routes communales, notre service d'édilité assurera, dans la mesure du possible, la praticabilité du réseau de 6 à 22 heures. **Il sera donné priorité aux principaux axes de communication.**

Dans un but économique et écologique, le salage sera effectué avec parcimonie. Dans les quartiers, seules les routes collectrices seront salées ou celles présentant une déclivité importante.

En outre, les routes secondaires suivantes ne seront ni déneigées ni salées durant cet hiver:

- *Farvagny-le-Grand – Le Bry (depuis la villa de M. Roger Rolle jusqu'à la sortie de la forêt)*
- *Farvagny-le-Petit – Magnedens (depuis la villa de M. Patrice Waeber jusqu'à la limite communale)*
- *Grenilles – Farvagny-le-Petit (depuis la villa de M. Ayer jusqu'au chemin des Versannes)*

Les personnes qui emprunteront ces secteurs le feront à leurs risques et périls.

Veillez tout mettre en œuvre pour faciliter l'entretien hivernal de notre réseau routier et respecter le balisage mis en place pour le déneigement (piquets à neige).

Merci pour votre compréhension !

18. TAILLE DES HAIES - RAPPEL DES DISPOSITIONS LEGALES

En vertu des articles 94 et 95 de la loi sur les routes du 15 décembre 1967, les propriétaires ont l'obligation de procéder à **l'émondage des arbres et à la taille des haies jusqu'au 1^{er} novembre** de chaque année.

Nous rappelons ci-après quelques dispositions légales :

- toute branche débordant sur la chaussée doit être éliminée à partir du niveau de la chaussée ;

- toute branche, d'arbre ou d'arbuste, débordant sur le trottoir doit être coupée jusqu'à une hauteur de 3 m, mesurée également à partir du niveau de ce dernier ;
- tout débordement de haies vives sur le trottoir ou sur la chaussée est interdit. Les haies vives doivent être entretenues d'une manière stricte afin qu'elles ne dépassent en aucun cas la limite de propriété. Leur hauteur ne doit pas dépasser 90 cm ;
- au besoin, des mesures plus strictes peuvent être imposées par les autorités de surveillance afin d'assurer la visibilité et la sécurité du trafic routier.

Le délai du 1^{er} novembre étant passé, le service d'édilité se réserve le droit d'exécuter les travaux, à charge du propriétaire concerné, si un arbre ou une haie gêne l'entretien de la voie publique.

19. JOURNEE DU LAIT A LA RECRE - REMERCIEMENTS

Les élèves du cercle scolaire primaire de Farvagny/Vuisternens-en-Ogoz ont pu apprécier les valeurs des produits laitiers lors de la récréation du mardi 8 novembre 2005.

Un verre de lait leur a été offert par les Producteurs Suisses de Lait. Les dames de la vulgarisation agricole en ont assuré la distribution.

Le Conseil communal félicite les agriculteurs et leurs épouses pour leur initiative et les remercie chaleureusement de leur geste.

20. JOURNEE NATURE 2006

Le Conseil communal a décidé de renouveler la journée nature organisée en 2005 dans le but de nettoyer les forêts et les rives des ruisseaux du territoire communal en collaboration avec la population.

Cette opération de nettoyage aura lieu **le samedi matin 1^{er} avril 2006.**

Des informations détaillées seront publiées dans le journal communal de février 2006.

21. NOUVELLE DECHETTERIE - INFORMATIONS DIVERSES

La nouvelle déchetterie communale a été ouverte aux habitantes et habitants de notre commune le samedi 5 novembre 2005. Désormais, la population de notre village a tout loisir d'apprécier le nouvel espace mis à sa disposition.

Nous vous rappelons que l'ancienne déchetterie (sous Montban) a été fermée et son site sera destiné à une nouvelle affectation. D'autre part, la place de collecte de déchets verts "Au Chaney" à Farvagny-le-Petit a également été fermée et sera prochainement mise à ban.

Dorénavant, tout dépôt de branches ou gazon à cet emplacement est interdit et passible d'une amende.

Un guide communal pour la gestion des déchets et pour une bonne utilisation de la déchetterie a été récemment édité. Ce guide contient une foule d'informations utiles pour l'évacuation correcte de vos déchets. Vous pouvez l'obtenir gratuitement auprès du personnel de la déchetterie ou à l'administration communale.

Nouveau: récupération des cartouches d'encre et de toner en faveur de la Croix-Rouge

Un service de récupération de cartouches d'encre et de toner est à disposition des utilisateurs de la déchetterie. Veuillez vous adresser au personnel de la déchetterie.

22. BOIS DE FEU

- Préparation Les personnes désirant préparer du bois en forêt, des perches ou des piquets, peuvent prendre contact avec M. René Bovigny, forestier de triage (079 / 413 55 40), lequel leur donnera toutes les précisions nécessaires.
- Commande Vous pouvez commander du bois de feu au moyen du bulletin imprimé en fin de journal. Celui-ci doit être transmis au forestier de triage, M. René Bovigny, ou à l'administration communale **jusqu'au 20 mars 2006**.

23. ECOLE SUISSE DE SKI / SNOWBOARD - LA BERRA

Un cours de ski et de snowboard est organisé sur 2 journées pour les élèves des écoles primaires de la région Berra-Gibloux. Il aura lieu les samedis 14 et 21 janvier 2006.

Prix : fr. 140.-- pour le cours de ski
fr. 160.-- pour le cours de snowboard

Prestations : l'enseignement du ski et du snowboard (snowboard dès 7 ans)
le repas de midi
les remontées mécaniques
le goûter en fin d'après-midi
un test Swiss Snow League (médaille non comprise fr. 10.--)

Renseignements Michel Gobet 026 / 411 13 18
Daniel Schafer 026 / 411 30 84
Pierre Despont 026 / 413 15 34 079 / 310 87 72
site : www.essslaberra.ch / courriel : laberra@ess-fribourg.ch

Inscriptions dernier délai fixé au **10 janvier 2006**

L'ESSS-La Berra est une école officielle reconnue par Swiss Snow Sports et qui s'est vue décerner le "label qualité" par Swiss Tourism au printemps de cette année.

24. ANIMAUX TROUVES / PERDUS

...supprimé...

25. ASSOCIATION LIRE ET ECRIRE

...supprimé...

COMMANDE DE BOIS DE FEU

...supprimé...